

**26-07-08- Administration Générale – Intercommunalité**

Avenant à la convention GAE (Groupement d'Achat d'Energies) avec le SIEL-TE

Monsieur le Maire expose :

**CONSIDERANT** que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

**CONSIDERANT** que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'effacement électrique, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

**CONSIDERANT** que la commune de Saint-Priest en Jarez adhère au groupement d'achat par convention signée.

**CONSIDERANT** que la commune de Saint-Priest en Jarez participe déjà à un marché d'achat d'énergie du SIEL-TE.

**CONSIDERANT** les besoins de la commune de Saint-Priest en Jarez pour l'achat d'énergie(s) et l'effacement électrique,

**CONSIDERANT** que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de Saint-Priest en Jarez,

**CONSIDERANT** que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver l'avenant, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies et d'effacement électrique du SIEL-TE selon les modalités sus mentionnées,
- m'autoriser à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies et d'effacement électrique du SIEL-TE selon les modalités sus mentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 2 juillet 2026**

**Le Maire,  
Jean-Michel PAUZE**

**Le Secrétaire de séance  
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué**

# ***Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez***

## **Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2026**

**26-07-08- Administration Générale – Intercommunalité**

Avenant à la convention GAE (Groupement d'Achat d'Energies) avec le SIEL-TE

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 27 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - SPERANDIO Cédric - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - BONNEVILLE Yves - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - PUVEL Jean-Luc - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - TESSIER Aurore - VOIRIN Audrey - GUIZANI Emilie - LAURENDON Jean-Baptiste - PICON VAZILLE Catherine - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude - PAPIN Mireille

Etaient absents et excusés :

MM. PERRIN Pierre - ROBILLARD Clément

Avait donné procuration :

M. PERRIN à M. CHEYSSAC  
M. ROBILLARD à M. GOYET

Etait secrétaire de séance :

M. LAURENDON

Publiée le :